



Les échos de

Saint-Cast Le Guildo



**DÉBUT DU MARCHÉ ESTIVAL
LE LUNDI 16 JUIN**



Le Grand Prix de Saint-Cast

www.saintcastleguildo.com

N°
62

juin 2014

Mairie de Saint-Cast le Guildo

Hôtel de Ville
2 bis, rue de la colonne
22 380 ST-CAST-LE GUILD
TÉL : 02 96 41 80 18
mairie@saintcastleguildo.fr
Horaires d'ouverture :
Lundi : 9 h-12 h et de 14 h-16 h
du mardi au vendredi :
9 h-12 h et 14 h-17 h.

Mairie annexe de Notre-Dame du Guildo

22380 NOTRE-DAME DU GUILD
TÉL : 02 96 41 07 07
mairie.annexe@saintcastleguildo.fr
Horaires d'ouverture : Lundi, Mardi,
Vendredi : 9h-12h et 14h-17h
Mercredi : 9h-12h, Jeudi : 9h-12h
et 14h-16h, Samedi : 10h-12h

SOMMAIRE

État civil et Permis de construire	p 2
Retour sur événements	p 3
Échos des écoles	p 6
Les infos municipales	p 7
Natura 2000	p 14
Expo Salle des Pierres Sonantes	p 14
Les Travaux	p 16
Infos pratiques	p 17
Actualité des associations	p 18
Cinéma Eden	p 19
Événements à venir	p 20

DIRECTRICE DE LA PUBLICATION :
Josiane ALLORY

COMITÉ ÉDITORIAL :
Jacqueline BLANCHET
Olivier COJEAN
Gérald BIGOT
Thomas JARRY
Christian LANCELOT
Agnès DURAND

CONCEPTION - MISE EN PAGE :
RAYURES ET POINTILLÉS
Le Kerpont - 22130 ST-LORMEL
Tél. : 02 96 80 49 44
www.rayuresetpointilles.com

IMPRESSION ET FAÇONNAGE :
Imprimerie PEIGNE - 22 100 DINAN
Tél. : 02 96 39 22 17
Photo de couverture :
Prise de vue :
Luc Legrand

Dépôt légal imprimerie 2005



ÉTAT CIVIL

Naissances, Mariages et Décès

ILS NOUS ONT QUITTÉS :

- **Le 17 avril 2014 : Jackie BASTIDE**
65 ans – 32 rue de la Vieuxville
- **Le 17 avril 2014 : Madeleine BOUCHER veuve FRACHON**
96 ans – 61 rue du Sémaphore

- **Le 22 avril 2014 : Ludovic GOHEL**
91 ans – 27 rue des Vallets
- **Le 6 mai 2014 : Yves CLOAREC**
57 ans – 8 rue du Tertre Bel Haut
- **Le 6 mai 2014 : Pierre BOUDRY**
94 ans – 44 rue de la Bataille



PERMIS de CONSTRUIRE

ATTENTION : Un responsable du service du cadastre de DINAN peut venir à votre domicile afin de contrôler la conformité de vos demandes de DP et PC.

- **PC14C0016 accordé le 28/04/2014 à M. BRIAND Loïc**, rue de la Comté, pour la construction d'une maison individuelle
- **PC14C0018 accordée le 28/04/2014 à M. et M^{me} JOUFFE Frédéric**, 48, rue de la Bassière, pour la construction d'une maison individuelle
- **DP14C0017 accordée le 10/04/2014 à M. et M^{me} ROZANSKI Joseph**, 2, allée du Liard, pour un abri de jardin
- **DP14C0051 accordée le 11/04/2014 à M. TAUPIN Daniel**, 27, boulevard de la Garde, pour la pose d'un velux et l'aménagement des combles
- **DP14C0061 accordée le 11/04/2014 à M. TOURTIER Michel**, 2, rue de la Corbinais, pour une clôture
- **DP14C0060 accordée le 11/04/2014 à M. EGRIX Nicolas**, 3, rue des Guerrières, pour la pose de panneaux photovoltaïques
- **DP14C0058 accordée le 11/04/2014 à M. LEMAIRE Denis**, 6, boulevard de la Côte d'Emeraude, pour une clôture
- **DP14C0049 accordée le 11/04/2014 à M^{me} DELAHAUT Brigitte**, restaurant les

Halles, rue de la Mer, pour aménagement de la terrasse existante

- **DP14C0054 accordée le 11/04/2014 à M. NOSLIER Damien**, 14, rue des Listres, pour la pose d'un portail
- **DP14C0059 accordée le 16/04/2014 à M^{me} CONNAN Sophie**, allée Marcel Cordon : division d'un terrain
- **DP14C0057 accordée le 16/04/2014 à M. BOUDOU Charles**, 51, boulevard de la Côte d'Emeraude, pour la pose d'une clôture
- **DP14C0062 accordée le 17/04/2014 à M. et M^{me} KARSENTI Pierre**, 6, rue des Chates Gaillard, pour la pose d'un abri de jardin
- **PC14C0017 accordé le 30/04/2014 à M^{me} JOURDAIN Patricia**, 10, boulevard Alix, pour l'extension d'une maison individuelle
- **DP14C0017 accordée le 10/04/2014 à M. et M^{me} ROZANSKI Joseph**, 2, allée du Liard, pour un abri de jardin
- **DP14C0051 accordée le 11/04/2014 à M. TAUPIN Daniel**, 27, boulevard de la Garde, pour la pose d'un velux et l'aménagement des combles
- **DP14C0056 accordée le 28/04/2014 à M. LEFEUVRE Jean-Paul**, 16 bis, rue des Nouettes, pour la pose d'un abri de jardin



Évènements à venir

Les événements de juin !

RETROUVEZ TOUS LES AUTRES ÉVÉNEMENTS EN PAGE 20

Salon de l'artisanat, Fête de la musique, Kermesse école, Puces couturières, Fête de l'huître, Plage en fête... Fête votre choix !!!

L'ARTISANAT LOCAL A L'HONNEUR 2 JOURS

Samedi 7 et dimanche 8 juin - weekend de Pentecôte - le comité des fêtes met à l'honneur l'artisanat et le savoir faire local en proposant son cinquième salon au square Pellion.

Une vingtaine d'exposants tous très originaux seront présents pour faire découvrir leurs arts, leurs créations originales et partager leur savoir faire avec les visiteurs. Un panel très varié à découvrir: des objets de décoration, luminaires, des bijoux, chapeaux, jouets, broderies, cartonnages, mosaïques, tableaux de sable, peintures, gravures sur verre, sculptures, laine et tissage avec la présence de Véronique Blanquart

et son atelier de tissage à bras qui présentera ses créations originales et uniques privilégiant l'asymétrie et l'originalité.

Comme lors de l'édition 2013, l'association «les petits points castins» s'associe à l'évènement en organisant leurs puces des couturières le dimanche 8 juin de 10h à 18h.

Le Comité des Fêtes



COMMENT VOULEZ-VOUS RECEVOIR VOTRE JOURNAL MUNICIPAL ?

Ce numéro de juin a été distribué dans toutes les boîtes aux lettres des habitants de la commune et les résidences secondaires.

Comme convenu dans le dernier bulletin, et pour correspondre au mieux à vos attentes en matière de réception/distribution/consultation de votre mensuel, nous vous proposons par le biais d'un coupon réponse de vous prononcer sur vos choix :

CHOIX 1

Je souhaite réceptionner le bulletin à mon domicile

NOM : _____ PRENOM : _____

ADRESSE : _____

CHOIX 2 (rayer les mentions inutiles)

Je souhaite uniquement prendre le bulletin dans l'un des 3 points de dépôts

- Mairie de SAINT CAST
- Mairie annexe du GUILDLO
- Office de Tourisme

Merci de bien vouloir compléter le registre qui sera à votre disposition à proximité des bulletins.

CHOIX 3

Je souhaite télécharger la version numérique via le site WEB hébergé pour l'instant sous la Communauté de Communes du Pays de MATIGNON. Notre propre site internet est en cours de création.

NOM : _____ PRENOM : _____

ADRESSE : _____

Email : _____ @ _____

Pour les CHOIX 2 et 3, dès l'automne, vous pourrez venir en Mairie retirer un petit adhésif qui mentionnera votre refus de recevoir le bulletin dans votre boîte aux lettres.

Nous vous remercions par avance de l'intérêt que vous porterez à ce recensement, et qui permettra au mieux d'apprécier le volume d'exemplaires, à imprimer. Ceci dans le but de maîtriser les dépenses.

Coupon à retourner par courrier ou à déposer auprès de la Mairie de Saint-Cast ou de la Mairie annexe du Guildo (voir adresses en page 2)



Le Comité Editorial



Retour sur Évènements

Retour sur les événements de Saint-Cast Le Guildo

Cérémonie de l'armistice de la 2^e guerre mondiale, manifestation de l'association AIGL, Grand Prix de Saint-Cast, Courses cyclistes de la Croix aux Merles... Un mois de mai riche !

ARMISTICE DE LA GUERRE 1939-1945

Le jeudi 8 mai 2014 a eu lieu le 69^e anniversaire de l'armistice de la guerre 1939-1945 avec un rassemblement devant le monument aux morts de Saint-Cast suivi d'un vin d'honneur à la Mairie.



LE GRAND PRIX DE SAINT CAST

La 5^e édition du Grand Prix de St Cast s'est déroulée du 1^{er} au 4 mai 2014 dans des conditions de vent idéales

pour les 41 bateaux inscrits. Nous avons eu droit, comme d'habitude, à un magnifique spectacle sur l'eau. Les résultats en bref des 3 séries:

Grande course: 15 inscrits
 1^{er} – AME HASLE (skipper Franck-Yves ESCOFFIER/SNBSM)
 2^e – MACAYA (skipper Morgann PINSON/CN St Cast)
 3^e – CUSTO POL (skipper Nicolas RICHARD/CN St Cast)

Course : 4 inscrits
 1^{er} – 4 DECI (skipper Christophe AFFOLTER/YC Rouen)

2^e REVA MORES (skipper Franck CHAPLAIN/CN St Cast)

3^e DOUME (skipper Fabrice PEINEAU/SN ST Quay Portrieux)

Open 5.7 : 22 inscrits
 1^{er} ASPEJIC (skipper Pol CONIN/SN Trinité s/mer)
 2^e CHTI NORDIC (skipper Clément MEISTER/Dunkerque Plaisance)
 3^e TEKTONIC (skipper Yannick DUPETIT/SN St Quay Portrieux)

JEU DU GRAND PRIX:
 Nous vous proposons de voter pour la plus belle photo du Grand Prix de St





Retour sur Évènements



Cast. Vous pourrez trouver le lien sur notre site internet www.centre-nautique-saint-cast.fr/ dans la rubrique Régates/Montype HN IRC/Grand Prix de ST Cast.

Choisissez entre toutes les photos de Luc Legrand et Alain Mottais.

La photo élue se retrouvera sur l'affiche du grand prix de St Cast 2015. N'hésitez pas à nous envoyer un mail dès à présent pour envoyer votre vote.

LA MANIFESTATION DE L'ASSOCIATION AIGL

Comme chaque année, l'association Initiatives Grand Lague (AIGL) au travers de sa délégation (SAINT MALO/SAINT CAST LE GUILD) a organisé sa manifestation les 16, 17 et

18 mai 2014.

Cette opération est destinée à sortir en mer, cette année, 43 jeunes en difficulté



sociale sous sauvegarde de justice, accompagnés de 17 éducateurs.

Le dynamisme particulier de la Commune de Saint-Cast-le-Guildo a décidé le Responsable d'Organisation Jean-Jacques LE BRUN et le Délégué Régional Philippe LORET de baser la flotte de bénévoles dans le Port de Plaisance: 17 bateaux et 34 skippers et co-skippers. Les participants

étaient réunis sous un barnum sur le parking du port de plaisance, les vendredi 16 et samedi 17 mai

la rencontre.

15 bénévoles « à terre » ont assuré le bon fonctionnement des activités.

Pour terminer un superbe FEU d'ARTIFICES a été tiré en mer et offert par M. LE POULARD basé à Lanvallon et spécialiste en pyrothéchnie.

LA COURSE CYCLISTE ORGANISÉE PAR LA FNACA

Le dimanche 11 mai 2014 a eu lieu le 48^e grand prix cycliste de la Croix aux Merles avec des courses minimales, seniors et junior. Une belle réussite : bravo aux organisateurs et à tous les bénévoles.





INFOS SUR LES ÉCOLES DE SAINT-CAST LE GUILDO

ÉCHOS DES ÉCOLES

PUYDUFOU.

À PROPOS DES RYTHMES SCOLAIRES...

Nous avons pris le train des « rythmes scolaires » en marche et nous continuons la mise en place pour la rentrée prochaine 2014/2015.

La commune adopte la semaine des 4 jours ½ avec une adaptation de 2 séquences d'1h30 d'activités périscolaires par école. (calendrier ci-dessous)

Tous les enfants des écoles maternelles et élémentaires auront accès à diverses activités sportives, culturelles et artistiques... d'autres catégories sont encore à l'étude...

Diverses associations se sont déjà manifestées: gymnastique, musique, danse bretonne, bibliothèque, arts plastiques...

Un calendrier a d'ores et déjà été validé et acté par la Direction Académique et se définit comme suit pour chaque école:

- École « Les Terre-Neuv@s »: LUNDI de 15h à 16h30.
- École privée de St-Cast « Sacré-cœur »: MARDI de 15h à 16h30
- École privée du Guildo « Notre Dame »: JEUDI de 15h à 16h30.

Les 3 écoles auront un temps périscolaire le VENDREDI de 15h à 16h30.

* À noter qu'un questionnaire nominatif permettra aux parents

d'inscrire ou non leur enfant à une activité périscolaire. Nous vous tiendrons informés de l'évolution et des choix effectués dans le prochain journal.

Valérie LECLERC
Adjoint au Maire en charge des affaires scolaires

CIRQUE À L'ÉCOLE NOTRE DAME DU GUILDO

Quelques photos de notre semaine cirque qui a eu lieu du 22 au 25 avril et qui s'est clôturée le vendredi 25 par un spectacle des enfants sous le chapiteau.

Ce sont les artistes du cirque



Gervais qui nous ont initiés à l'art du cirque. Les enfants sont allés sous le chapiteau une heure le matin et une l'après-midi pour s'entraîner. Ils ont eu l'occasion de tester les différents ateliers: rouleau américain, boule, acrobaties, trapèze, fil. Pour le spectacle, chaque enfant a choisi la discipline où il se sentait le plus à l'aise. C'était une semaine sportive, pleine de découvertes et d'émotions.

Sabrina GICQUEL
Chef d'établissement
École Notre-Dame
Saint-Cast le Guildo

CLASSE DE DECOUVERTE : 3 jours et 2 nuits pour les 53 élèves de l'école « Les Terre-Neuv@s »

Les élèves du CP au CM2 des classes de M^{me} GUTPERLE et M^{me} MOREAU sont partis mercredi 14 mai, direction le Marais Poitevin.

Promenade guidée en barque, sur la Venise verte

afin de découvrir la faune et la flore des marais.

Le jeudi 15 et le vendredi 16 mai: Grand Parc du Puy-du-Fou.

Les enfants ont vécu des moments forts de l'histoire à travers les rencontres avec des artisans d'art, des artistes:

- En participant à des ateliers réservés: mode de vie des rapaces, architecture du Moyen-Âge.
- À travers les nombreux spectacles (Les Vikings: le Secret de la Lance) particulièrement appréciés.

Cette classe de découverte qui s'inscrit dans un projet éducatif global a permis à chaque enfant de sortir du cadre de la classe, de rompre avec ses habitudes, de modifier les relations humaines et de découvrir des milieux différents. Ce séjour contribue à donner du sens aux apprentissages.

Christelle MOREAU
Directrice de l'École



Informations Municipales

LOCATIONS SAISONNIERES et TAXE DE SEJOUR

HISTORIQUE

La taxe de séjour a été instituée par la loi du 13 avril 1910. Elle était alors exclusivement réservée aux stations hydrominérales et climatiques. Son institution résultait par la nécessité de moderniser les villes d'eaux afin de retenir une clientèle touristique attirée alors par le confort des stations étrangères. Depuis son champ d'application n'a cessé d'évoluer. Les communes qui peuvent instituer une taxe de séjour sont les stations classées, les communes touristiques, certaines communes du littoral et de montagne.

L'affectation de la taxe de séjour concerne alors toutes les dépenses destinées à favoriser la fréquentation touristique. Depuis plus d'un siècle, elle n'a jamais perdu sa vocation, puisque encore aujourd'hui les recettes de la taxe de séjour sont affectées directement pour le tourisme.



FAIRE CLASSER SON LOGEMENT

Afin d'optimiser vos chances de louer votre logement, il vous est possible de demander un classement touristique (gage de qualité pour l'éventuel loueur).

Autre avantage non négligeable : selon votre statut fiscal, vous avez la possibilité, également, en tant que loueur de meublé classé, de bénéficier d'un abattement fiscal forfaitaire de 71%.

Vous ne serez donc imposable que sur les 29 % restants.

Propriétaire d'un logement que vous mettez en location saisonnière, vous devez vous déclarer en mairie. Que votre meublé soit loué par le biais d'un site internet, d'une agence castine,... cette déclaration est obligatoire (art. R 2333-51 du CGCT) et quelle que soit la durée de la location.

Vous êtes également tenus de percevoir la taxe de séjour auprès de vos locataires et de la reverser en Mairie. Depuis 2004, la taxe de séjour est perçue au réel et tout au long de l'année. Le non-respect de cette obligation constitue une contravention de seconde classe (art. R 2333-58 du CGCT).

Tarifs 2014

- Meublé non classé : 0,40 € / personne / nuitée
- Meublé 1 * : 0,55 € / personne / nuitée
- Meublé 2 * : 0,70 € / personne / nuitée
- Meublé 3 * : 0,91 € / personne / nuitée
- Meublé 4 * et 5 * : 1,10 € / personne / nuitée



Sont assujettis à cette taxe : les personnes non domiciliées sur la Commune et qui ne possèdent pas de résidence (auquel cas elles paient la taxe d'habitation).

L'encaissement de la taxe de séjour se fait au moyen d'un facturier fourni par nos services. Il vous suffit de nous en faire la demande. Ce carnet se présente sous forme de liasses autocopiantes de trois couleurs différentes :

- Feuille blanche : pour le locataire
- Feuille jaune : à joindre à votre versement en Mairie
- Feuille rose : reste dans le carnet

Pour de plus amples renseignements, vous pouvez contacter le service taxe de séjour au 02 96 41 84 85.



Informations Municipales (CONSEIL MUNICIPAL DU 24 AVRIL 2014)

(Pour avoir une information complète, consulter l'affichage en mairie ou consultable sur le site <http://www.ccpaysdematignon.fr>)

EXTRAIT DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 AVRIL 2014

Présents : Mme ALLORY, Mme EGRIX, M. MENARD, Mme BLANCHET, M. LORRE, Mme LECLERC, M. COJEAN, M. LANCELOT, Mme DOSIN, M. BIGOT, Mme DESCOMES, Mme DERUELLE, M. VALOT, Mme BODIN, M. JARRY, Mme BREBANT, Mme MICHEL, M. VILT, Mme LEBLANC, M. HERVE, M. BREGAINT, M. PRODHOMME.

Absent excusé représenté : M. MONTFORT représenté par M. MENARD.

Secrétaire de séance : M. BIGOT Gérald

INDEMNITES DE FONCTIONS :

INDEMNITE DE FONCTIONS DU MAIRE A COMPTER DU 5 AVRIL 2014

Population à prendre en compte pour le calcul de l'indemnité du Maire : population totale du dernier recensement, soit 3544 habitants. Indemnité : 46 % de l'indice brut 1015 auquel s'ajoute une majoration de 50%, considérant que la Commune est classée Station Balnéaire,

INDEMNITES DE FONCTIONS DES ADJOINTS A COMPTER DU 5 AVRIL 2014

Indemnité : 21 % de l'indice brut 1015 auquel s'ajoute une majoration de 50%, considérant que la Commune est classée Station Balnéaire,

POSTE DE CONSEILLER DELEGUE

- CREATION du poste et DESIGNATION de Monsieur Ange MONTFORT en tant que Délégué attaché aux finances.
- INDEMNITE calculée comme suit : 11 % de l'indice brut 1015 auquel s'ajoute une majoration de 50%, considérant que la Commune est classée Station Balnéaire,

CES 3 AFFAIRES SONT VALIDEES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE APRES UN VOTE A MAIN LEVEE A L'UNANIMITE DES VOTANTS

CONDITIONS D'EXERCICE DES MANDATS LOCAUX – MAJORATION DE CREDIT D'HEURES :

Ce crédit d'heures doit permettre à l' élu de « disposer du temps nécessaire à l'administration de la commune ou de l'organisme auprès duquel il la représente et à la préparation des réunions des instances où il siège ».

L'employeur est tenu d'accorder ce crédit d'heures aux élus qui en font la demande. Ce temps d'absence n'est pas rémunéré par l'employeur. Pour une ville de moins de 3.500 habitants, il est de 52 H 30.
LE CONSEIL MUNICIPAL VALIDE

DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE :

DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE – ARTICLE L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Madame le Maire à procéder selon les articles suivants :

Article 1er : Madame le Maire est chargée par délégation du Conseil Municipal et pour la durée de son mandat de prendre les décisions prévues à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Article 2 : Madame le Maire pourra charger un ou plusieurs adjoints de prendre, en son nom, en cas d'empêchement de sa part, tout ou partie des décisions pour lesquelles il lui est donné délégation par la présente délibération

Article 3 : Madame le Maire rendra compte à chacune des réunions obligatoires du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL VALIDE PAR 16 Voix POUR (dont pouvoir de M. MONTFORT à M. MENARD)

4 Voix CONTRE (Mme MICHEL, M. VILT, Mme LEBLANC, M. HERVE)

et 2 ABSTENTIONS (MM. BREGAINT et PRODHOMME)

Madame le Maire ne prend pas part au vote

POUVOIRS DU MAIRE DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL ARTICLES L2122-22, L 2122-23, L 1618-1, L 1618-2 ET R 1618-1 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

LE CONSEIL MUNICIPAL PAR 16 Voix POUR (dont pouvoir de M. MONTFORT à M. MENARD),

5 Voix CONTRE (Mme MICHEL, M. VILT, Mme LEBLANC, M. HERVE, M. BREGAINT),

1 Abstention (M. PRODHOMME) Madame le Maire n'a pas pris part au vote

DONNE délégation à Madame le Maire, pour l'exécution du budget 2014 pour procéder, dans les limites fixées ci-après :

- 1) A la REALISATION DES EMPRUNTS destinés au financement des investissements prévus par le budget.
- 2) A la SOUSCRIPTION D'OUVERTURES DE CREDITS DE TRESORERIE.
- 3) A la REALISATION D'OPERATIONS FINANCIERES UTILES A LA GESTION DES EMPRUNTS.



Informations Municipales (CONSEIL MUNICIPAL DU 24 AVRIL 2014)

(Pour avoir une information complète, consulter l'affichage en mairie ou consultable sur le site <http://www.ccpaysdematignon.fr>)

4) A PRENDRE LES DECISIONS MENTIONNEES AU III DE L'ARTICLE L 1618-2 en ce qui concerne les régies, sans personnalité morale. (DEROGATION A L'OBLIGATION DE DEPOT DES FONDS AUPRES DE L'ETAT – OPERATIONS DE PLACEMENT).
Le Maire INFORMERA LE CONSEIL MUNICIPAL DES OPERATIONS REALISEES DANS LE CADRE DES DELEGATIONS RECUES.

DESIGNATION DES ELUS AU SEIN DES COMMISSIONS MUNICIPALES ET DE DIVERS ORGANISMES

COMMISSIONS MUNICIPALES

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE DESIGNER les membres des Commissions suivantes :

1 - COMMISSION DES FINANCES

- Présidente : Josiane ALLORY, Maire
- Membres : Ange MONTFORT, Laurence DOSIN, Valérie LECLERC, Johann PRODHOMME, Frédérique BREBANT, Marie-Madeleine MICHEL

2 - COMMISSION URBANISME ET TRAVAUX

- Présidente : Josiane ALLORY, Maire
- Membres : René LORRE, Jocelyn VALOT, Gilbert MENARD, Gérald BIGOT, Magali EGRIX, Yves HERVE

3 - COMMISSION DES AFFAIRES SCOLAIRES

- Présidente : Josiane ALLORY, Maire
- Membres : Valérie LECLERC, Jacqueline BLANCHET, Jocelyn VALOT, Gérald BIGOT, Eve-Marie DERUELLE, Annie LEBLANC

4 - COMMISSION D'OUVERTURE DES PLIS

- LE CONSEIL MUNICIPAL ELIT les membres suivants :
- Membres titulaires ayant voix délibérative : René LORRE, Gilbert MENARD, Ange MONTFORT
 - Membres suppléants : Eve-Marie DERUELLE, Olivier COJEAN, Gérald BIGOT

5 - COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

- Deux listes distinctes se présentent :
- . **Liste A** : René LORRE, Gilbert MENARD, Ange MONTFORT, Eve-Marie DERUELLE, Olivier COJEAN, Gérald BIGOT
 - . **Liste B** : Gérard VILT, Yves HERVE, Annie LEBLANC, Marie-Madeleine MICHEL, Bruno BREGAINT

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES UN VOTE A BULLETIN

SECRET A LA REPRESENTATION PROPORTIONNELLE AU PLUS FORT RESTE

Par 18 Voix POUR LA LISTE A et 5 Voix POUR LA LISTE B

ELIT les membres suivants :

- Membres titulaires ayant voix délibérative : René LORRE, Gilbert MENARD, Ange MONTFORT
- Membres suppléants : Eve-Marie DERUELLE, Olivier COJEAN, Gérald BIGOT

6 - COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

Deux listes distinctes se présentent :

. **Liste A** : René LORRE, Frédérique BREBANT, Thomas JARRY

. **Liste B** : Gérard VILT, Yves HERVE, Annie LEBLANC
LE CONSEIL MUNICIPAL APRES UN VOTE A BULLETIN SECRET A LA REPRESENTATION PROPORTIONNELLE AU PLUS FORT RESTE Par 17 Voix POUR LA LISTE A, 5 Voix POUR LA LISTE B, 1 Vote BLANC

ELIT les membres suivants :

- Membres titulaires ayant voix délibérative : René LORRE, Frédérique BREBANT, Thomas JARRY
- Membres suppléants : Gilbert MENARD, Gérald BIGOT, Olivier COJEAN

7 - COMMISSION COMMUNALE D'ACTION SOCIALE

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES UN VOTE A BULLETINS SECRETS A LA REPRESENTATION PROPORTIONNELLE AU PLUS FORT RESTE

DESIGNE les six représentants suivants :

- Présidente : Josiane ALLORY - Maire
- Membres : Jacqueline BLANCHET, Anne-Laure BODIN, Valérie LECLERC, Géraldine DESCOMES, Jocelyn VALOT, Marie-Madeleine MICHEL

DESIGNATION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DE DIVERS ORGANISMES

1 - SYNDICAT MIXTE DE REALISATION DU PORT DE SAINT-CAST

Deux listes distinctes se présentent :

. **Liste A** : Josiane ALLORY, René LORRE, Thomas JARRY, Magali EGRIX

. **Liste B** : Yves HERVE, Gérard VILT, Bruno BREGAINT, Marie-Madeleine MICHEL

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE Par 17 Voix POUR LA LISTE A, 5 Voix POUR LA LISTE B et 1 ABSTENTION (M. PRODHOMME)

DESIGNE les membres suivants :

- Membres Titulaires : Josiane ALLORY, René LORRE, Thomas JARRY, Magali EGRIX
- Membres Suppléants : Gérald BIGOT, Olivier COJEAN,



Informations Municipales (CONSEIL MUNICIPAL DU 24 AVRIL 2014)

(Pour avoir une information complète, consulter l'affichage en mairie ou consultable sur le site <http://www.ccpaysdematignon.fr>)

Gilbert MENARD, Laurence DOSIN

2 - OFFICE DE TOURISME

LE CONSEIL MUNICIPAL DESIGNER les membres suivants : Magali EGRIX, Anne-Laure BODIN, Eve-Marie DERUELLE, Laurence DOSIN, Jocelyn VALOT, Yves HERVE

3 - CENTRE NAUTIQUE

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE PAR 18 Voix POUR et 5 ABSTENTIONS (Mme MICHEL, M. VILT, M. HERVE, Mme LEBLANC, M. BREGAINT) DESIGNER les membres suivants :

Délégué Titulaire : Magali EGRIX - Délégué Supplément : Gérald BIGOT

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE Par 17 Voix POUR, Et 6 ABSTENTIONS (Mme MICHEL, M. VILT, M. HERVE, Mme LEBLANC, M. BREGAINT, M. PRODHOMME) DESIGNER LES DELEGUES SUIVANTS (affaires 4 à 7)

4 - SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ELECTRICITE

- Délégué Titulaire : René LORRE
- Délégué Supplément : Gilbert MENARDT

5 - SYNDICAT MIXTE ARGUENON PENTHIEVRE

2 Délégués Titulaires : Ange MONTFORT et Thomas JARRY

6 - COMITE NATIONAL D'ACTION SOCIALE :

- Délégué Titulaire : René LORRE -
- Délégué Supplément : Gilbert MENARD

7-A.R.I.C. : Valérie LECLERC

DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DE DIVERS ORGANISMES :

1 - COMITE TECHNIQUE

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE DESIGNER les personnes suivantes :

- Présidente : Josiane ALLORY
- Représentants Titulaires : Olivier COJEAN, Jocelyn VALOT, Valérie LECLERC, Ange MONTFORT, Marie-Madeleine MICHEL
- Représentants Suppléments : Frédérique BREBANT, Anne-Laure BODIN, Eve-Marie DERUELLE, Thomas JARRY, Gérard VILT

2 - CONSEIL PORTUAIRE

Deux listes distinctes se présentent pour le Représentant du Conseil Municipal :

Liste A : René LORRE et Gilbert MENARD

Liste B : Gérard VILT et Yves HERVE

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE Par 17 Voix POUR LA LISTE A, 5 Voix POUR LA LISTE B, 1 ABSTENTION (M. PRODHOMME)

DESIGNER les personnes suivantes :

- 1 Représentant du Conseil Municipal : René LORRE
- 1 Supplément : Gilbert MENARD
- 1 Représentant Concessionnaire Plaisance : Thomas JARRY
- 1 Supplément : Olivier COJEAN

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE PAR 18 Voix POUR, 5 ABSTENTIONS (Mme MICHEL, M. VILT, M. HERVE, Mme LEBLANC, M. BREGAINT) DESIGNER LES PERSONNES SUIVANTES (affaires 3 à 10)

3 - CONSEIL DES CRIEES

- 1 Représentant Titulaire : Magali EGRIX
- 1 Représentant Supplément : Thomas JARRY

4 - PENTHIEVRE ACTIONS : Jacqueline BLANCHET.

5 - MISSION LOCALE DE DINAN (Insertion Sociale et Professionnelle des Jeunes) : Jocelyn VALOT.

6 - A.V.E.C. (Association Nationale des Villages, Elus et Collectivités de VVF Villages) : Magali EGRIX.

7 - VIGIPOL (Syndicat Mixte de Protection du Littoral Breton)

- Titulaire : Thomas JARRY
- Supplément : Olivier COJEAN

8 - CONSEIL A LA VIE SOCIALE - ASSOCIATION « LES MOUETTES » Valérie LECLERC

9 - PAYS DE DINAN « RESTAURATION COLLECTIVE ET PRODUITS LOCAUX » : Jacqueline BLANCHET

10 - COMMISSION LOCALE DE L'EAU « S.A.G.E » (Schéma d'Aménagement et Gestion des Eaux)

- Représentant Titulaire : Gilbert MENARD
- Représentant Supplément : Frédérique BREBANT

DESIGNATION DES CORRESPONDANTS :

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE Par 18 Voix POUR, 5 Voix CONTRE (Mme MICHEL,



Informations Municipales (CONSEIL MUNICIPAL DU 24 AVRIL 2014)

(Pour avoir une information complète, consulter l'affichage en mairie ou consultable sur le site <http://www.ccpaysdematignon.fr>)

M. VILT, M. HERVE, Mme LEBLANC, M. BREGAINT)
DESIGNE les 3 correspondants suivants :

CORRESPONDANT « DEFENSE ET AIR » : Thomas JARRY

SECURITE ROUTIERE: Gérald BIGOT

ERDF/GRDF: René LORRE

REPARTITION DU CREDIT DES SUBVENTIONS POUR L'ANNEE 2014

**Monsieur COJEAN, Adjoint au Maire en charge
des Associations, propose la répartition ci-après :**

Certains Elus n'ont pas participé ni au débat, ni au vote du fait de leur qualité ou de leur appartenance aux Conseils d'Administration de certaines associations :

- . Josiane ALLORY (Membre du Conseil d'Administration de l'Office de Tourisme)
 - . Magali EGRIX (Membre du bureau de l'Amicale Laïque « Echos d'école »)
 - . Olivier COJEAN (Mandataire O.C.C.E. des Quatre-Vaulx – Membre du Bureau de St-Cast Plongée)
 - . Jacqueline BLANCHET (Membre du Club de Natation et de l'E.C.L.D)
 - . Yves HERVE (Membre du Conseil d'Administration de l'Office de Tourisme)
 - . Bruno BREGAINT (Membre du Tennis Club)
 - . Annie LEBLANC (Présidente du Comité des Fêtes – Membre du Conseil d'Administration de l'Office de Tourisme)
 - . Frédérique BREBANT (Membre de l'Association « le Son des Landes » et le Club de Natation)
 - . Thomas JARRY (Membre de « St-Cast Plongée »)
- VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE APRES UN VOTE A BULLETINS SECRETS PAR 17 Voix POUR (dont pouvoir de M. MONTFORT à M. MENARD), 3 Voix CONTRE et 3 ABSTENTIONS

1 - ASSOCIATIONS PATRIOTIQUES

total de 559 €

2 – ACTIVITES SOCIALES

total de 6194 €

Association Familles Rurales de Matignon, St-Cast, St-Pôtan : 3,50 €/jour/enfant domicilié dans la Commune pour le Centre de Loisirs Été 2014 (versés sur présentation Justificatif)

3 - ACTIVITES CULTURELLES ET DE LOISIRS

total de 5 357 €

4 - ACTIVITES PROMOTIONNELLES TOURISTIQUES

- Office de Tourisme : 251.735.60 €
- Comité des Fête : 15.600 €
(Manifestations diverses : versés sur présentation de justificatifs)
- Société de Chasse de Saint-Cast : 102 €
- Société de Chasse du Guildo : 102 €
- OGEC – Ecole Privée « Sacré Cœur » 1.800 € pour l'organisation du Feu de la St-Jean (versés sur présentation de justificatifs)
- OGEC – Ecole Privée « Notre Dame » 1.500 € pour l'organisation de la Fête de l'Huître (versés sur présentation de justificatifs)
- Amicale des Sapeurs-Pompiers de la Côte d'Emeraude : 3.500 € pour l'organisation du Bal du 14 Juillet + Moules Frites et bal du 15 Août (versés sur présentation de justificatifs)

5- ACTIVITES PROMOTIONNELLES SPORTIVES

total de 25 015 €

6- ACTIVITES SPORTIVES :

total de 18 047 €

7- ACTIVITES DIVERSES :

Prévention routière - St-Brieuc : 50 €

8- ACTIVITES LIEES A LA FORMATION PROFESSIONNELLE :

total de 720 €

9- ACTIVITES LIEES AUX ECOLES :

- Association Parents d'Elèves de l'Ecole Publique de St-Cast « ECHOS D'ECOLE » 490 € Fonctionnement + 20 € par enfant du CP au CM2 (sortie « Puy du Fou ») (versés sur présentation de la liste des enfants ayant participé au voyage) Estimation 1 000 €.
- A.P.E.L. Ecole Privée « Sacré Cœur » St-Cast : 490 € Fonctionnement + Transports divers et activités de l'école : 58 € x 59 enfants = 3 422 € (Effectif au 01/01/2014) Subvention versée sur présentation de justificatifs
- A.P.E.L. Ecole Privée « Notre Dame » Guildo : 490 € Fonctionnement + Transports divers et activités de l'école : 58 € x 60 enfants = 3 480 € (Effectif au 01/01/2014) Subvention versée sur présentation de justificatifs
- Collège Paul Sébillot de MATIGNON : classes de neige, de découverte, d'échanges) : 46 € / élève du Collège domicilié à Saint-Cast le Guildo (versés sur présentation de justificatifs)



Informations Municipales (CONSEIL MUNICIPAL DU 24 AVRIL 2014)

(Pour avoir une information complète, consulter l'affichage en mairie ou consultable sur le site <http://www.ccpaysdematignon.fr>)

CINEMA EDEN – AUTORISATION DE SIGNATURE DE CONVENTION ENTRE LA COMMUNE ET LA SOCIETE GLOZEL EXPLOITANT LE CINEMA EDEN ANNEE 2014

LE CONSEIL MUNICIPAL VALIDE PRES EN AVOIR DELIBERE APRES UN VOTE A MAIN LEVEE A L'UNANIMITE

ADHESION A DIVERS ORGANISMES POUR L'ANNEE 2014

pour un total de 9 803,87 €

LE CONSEIL MUNICIPAL EMET UN AVIS FAVORABLE APRES EN AVOIR DELIBERE APRES UN VOTE A MAIN LEVEE Par 18 Voix POUR et 5 Abstentions (Mme MICHEL, M. VILT, Mme LEBLANC, M. HERVE, M. BREGAINT)

CONTRATS D'ASSOCIATION AVEC LES ECOLES PRIVEES DE LA COMMUNE – ANNEE 2014

Madame le Maire rappelle que des Contrats d'Association ont été signés entre les OGEC des Ecoles Privées de Saint-Cast et du Guildo le 11 Mai 1995 suite à une délibération en date du 17 Mars 1995.

Elle précise que sur la proposition d'un Groupe de Travail créé fin 2009 pour analyser la question des subventions aux écoles privées, la Commission des Finances, puis le Conseil Municipal du 19 Mars 2010 ont défini la méthode de travail.

Un calcul a été réalisé conformément à la Circulaire n° 7 – 0448 du 6 Août 2007 concernant les dépenses de fonctionnement des écoles publiques. Sur cette base, il ressort que le coût de l'élève public du dernier exercice est de 1 065 €. C'est cette valeur qui permet de définir le montant de la participation 2014 aux écoles privées de la Commune.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal d'émettre un avis.

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE APRES UN VOTE A MAIN LEVEE A L'UNANIMITE

- EMET un avis favorable à la somme de 1 065 € par élève pour l'année 2014. (article 6574)
- Ecole Privée de St-Cast : 1 065 € x 59 élèves = 62 835 €
- Ecole Privée du Guildo : 1 065 € x 60 élèves = 63 900 €
- ACCEPTE de faire une avance de trésorerie aux Ecoles Privées concernant les enfants domiciliés hors commune, dans l'attente du règlement des communes concernées.
- DEMANDE de solliciter auprès de chaque commune la participation de 1 065 € par enfant.

SUBVENTION 2014 A L'OGEC DE L'ECOLE PRIVEE « CHEZ NOUS » DE SAINT-CAST

- 1 - GARDERIE pour la somme de 7 253,75 €

- 2 - CANTINE pour la somme de 3 905,86 €

- 3 - REPAS DES SURVEILLANTES DE CANTINE : pour la somme de 1000 €.

- 4 - SALAIRES DES CANTINIERES pour la somme de 8 743,77 €.

- 5 - PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DE LA CANTINE (sur justificatifs produits entretien et électricité).

OCTROI D'UNE PARTICIPATION AUX ECOLES DE SAINT-CAST LE GUILD ET AU FOYER COOPERATIF DU CAPM DES QUATRE-VAULX POUR LES SEANCES DE DECOUVERTE ET CONNAISSANCE DU MILIEU MARIN DISPENSEES PAR LE CENTRE NAUTIQUE

LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE DES VOTANTS (M. COJEAN, Mandataire O.C.C.E des 4 Vaulx, ne participe ni au débat, ni au vote)

- EMET un avis FAVORABLE au financement de 6 séances. (12 €/ séance/élève du Cycle 3 (CE2, CM1,CM2) (sur présentation de justificatifs -'article 6188 du BP 2014.

AUTORISATION DE REGLER DES FRAIS RELATIFS AUX DEPLACEMENTS DES TEMOINS DANS LE CADRE DU CONTENTIEUX DE DEXIA

Suite au jugement du 7 mars 2014 dans le cadre du contentieux qui oppose la Commune de Saint-Cast le Guildo à DEXIA, le Tribunal de Grand Instance de Nanterre a ordonné une mesure d'enquête entraînant l'audition de Messieurs Serge BOUTEILLE et Sébastien LEFEUVRE le 6 mai 2014.

LE CONSEIL MUNICIPAL AUTORISE le remboursement aux témoins de tous les frais afférents à cette mesure d'enquête (déplacement au TGI de Nanterre, frais de repas, 1/30 du salaire)

SIGNATURE D'UN CONTRAT DE PRESTATION DE SERVICES AVEC LA SOCIETE PROCLUB – BUREAUTIQUE ET HYGIENE & MATERIEL

Ce prestataire de service, a pour mission de lancer les appels d'offres et d'interroger l'ensemble des fournisseurs. Il devra présenter ensuite le résultat de ces appels d'offres lors de Commission de Références Départementales. Les fournisseurs de chaque gamme de produits seront choisis collectivement pour une période d'un an.

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE

GROUPE SCOLAIRE ET SALLE D'ARMOR – ENTRETIEN INSTALLATION CHAUFFAGE – AVENANT 3 AU MARCHE COMPLEMENTAIRE DE SERVICES AVEC LA SOCIETE COFFLY

LE CONSEIL MUNICIPAL VALIDE



Informations Municipales (CONSEIL MUNICIPAL DU 24 AVRIL 2014)

(Pour avoir une information complète, consulter l'affichage en mairie ou consultable sur le site <http://www.ccpaysdematignon.fr>)

OFFICE DE TOURISME

LE CONSEIL MUNICIPAL VALIDE les 3 affaires ci-après APRES EN AVOIR DELIBERE APRES UN VOTE A MAIN LEVEE PAR 18 Voix POUR, 4 Voix CONTRE (Mme MICHEL, M. HERVE, M. VILT, Mme LEBLANC) 1 Abstention (M. BREGAINT)

1 - ARRET DE LA MISSION DE MAITRISE D'OEUVRE

Monsieur René LORRE, informe le Conseil Municipal que le projet est modifié pour des raisons techniques et demande au Conseil Municipal d'autoriser Madame le Maire à :

- résilier le marché pour motif d'intérêt général
- verser une indemnité d'un montant de 1 106.70 € HT correspondant à 5% du montant des prestations non réalisées (selon l'article 33 du CCAG PI) au titulaire du marché, Atelier du Port de Lanvallay
- retirer les demandes de permis de construire et de démolir.

2 - RESILIATION DU CONTRAT DE LA MISSION SECURITE PROTECTION SANTE (S.P.S)

Monsieur René LORRE informe le Conseil Municipal que le projet est modifié pour des raisons techniques et demande au Conseil Municipal d'autoriser Madame le Maire à :

- résilier le marché pour motif d'intérêt général
- verser une indemnité d'un montant de 164 .25 € HT correspondant à 5% du montant des prestations non réalisées (selon l'article 33 du CCAG PI).

3 - RESILIATION CONTRAT DE LA MISSION CONTROLE TECHNIQUE

Monsieur René LORRE informe le Conseil Municipal que le projet est modifié pour des raisons techniques pour la construction de l'Office de Tourisme et demande au Conseil Municipal d'autoriser Madame le Maire à :

- résilier le contrat pour motif d'intérêt général
- verser une indemnité d'un montant de 675.90 € TTC correspondant à 15 % du montant des prestations non réalisées (selon la convention signée le 11/02/2014).

DIVERS

CANTINE SCOLAIRE – RESILIATION CONTRAT D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OEUVRE

Monsieur René LORRE informe le Conseil Municipal que le projet est modifié pour des raisons techniques et demande au Conseil Municipal d'autoriser Madame le Maire à résilier le marché pour motif d'intérêt général

LE CONSEIL MUNICIPAL VALIDE APRES EN AVOIR DELIBERE APRES UN VOTE A MAIN LEVEE Par 17 Voix POUR 4 Voix CONTRE (Mme MICHEL, M. HERVE, M. VILT, Mme LEBLANC) 2 Abstentions (M. BREGAINT, M. PRODHOMME)

AUTORISATION ACQUISITION BATIMENT DENOMME « HÔTEL DE LA POSTE

Mme le Maire informe l'assemblée que M. BUTTE Raymond, par un courrier du 13/03/2014, accepte de vendre à la Collectivité le bâtiment lui appartenant dénommé "Hôtel de la Poste" et son annexe cadastrés section AH n° 305 sis 3, place de la Libération. Elle propose d'acquérir ce bien suivant l'estimation des Domaines en date du 12/02/2014 soit 130.000 € H.T.

LE CONSEIL MUNICIPAL VALIDE APRES EN AVOIR DELIBERE APRES UN VOTE A MAIN LEVEE Par 18 Voix POUR, 5 Voix CONTRE (Mme MICHEL, M. HERVE, M. VILT, Mme LEBLANC, M. BREGAINT)

AUTORISATION DE SIGNATURE DES CONVENTIONS AVEC LA S.N.S.M-ANNEE 2014

LE CONSEIL MUNICIPAL AUTORISE Mme le Maire à signer 2 conventions avec la S.N.S.M : 4 sauveteurs pour la surveillance de la plage et 3 sauveteurs pour le plan d'eau ; ainsi qu'1 subvention pour l'aide à la formation de sauveteurs (7€/jour de service par sauveteur) soit 1.960 €

CREATION D'UN POSTE D'ANIMATEUR TERRITORIAL (cat. B) OU D'ADJOINT TERRITORIAL D'ANIMATION (cat. C) A COMPTER DU 1er JUIN 2014

Cet agent sera chargé de concevoir et coordonner des projets d'activités socio-éducatives, culturelles et de loisirs, encadrer une équipe d'animation, participer à la conception de projets d'animation de la Collectivité et coordonner les rythmes scolaires. Il sera également chargé de l'animation de réseaux dans le domaine social. LE CONSEIL MUNICIPAL VALIDE APRES EN AVOIR DELIBERE APRES UN VOTE A MAIN LEVEE Par 18 Voix POUR 4 Voix CONTRE (Mme MICHEL, M. HERVE, M. VILT, Mme LEBLANC) 1 Abstention (M. BREGAINT)

SDE – ECLAIRAGE PUBLIC – MAINTENANCE D'UN FOYER SITUÉ ALLEE DES PERRIERES DE BESNAULT

COUT ESTIMATIF : 450 € HT
LE CONSEIL MUNICIPAL VALIDE

SDE – RESEAU TELEPHONIQUE – SALLE D'ARMOR

COUT ESTIMATIF : 4 400 € TTC
LE CONSEIL MUNICIPAL VALIDE

**PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL
LE 6 JUIN À 20H00**



NATURA 2000 sur la baie de la Fresnaye

Le site « Cap d'Erquy-Cap Fréhel » a été identifié « site Natura 2000 » en 2001. Le Syndicat mixte des Caps Erquy-Fréhel, aujourd'hui Grand Site Cap d'Erquy - Cap Fréhel, a été alors désigné Opérateur et a eu en charge l'élaboration du Document d'objectifs et l'animation du dispositif.

Rappels des missions du Syndicat mixte (= établissement public dont les adhérents statutaires sont la Cdc CP, Fréhel, Plévenon, et le Conseil général): l'animation du territoire autour de 3 volets, l'éducation à l'environnement, l'Opération Grand Site et Natura 2000.

EN 2009, EXTENSION DE NATURA 2000

En 2009, pour répondre à une demande de l'Europe, la France a étendu le site Natura 2000 allant à l'époque du Fort la Latte au Cap d'Erquy, sur une vaste zone maritime ainsi qu'une bordure terrestre sur le pourtour de la baie de la Fresnaye soit un périmètre très vaste de près de 55000 ha. La base de cette réflexion européenne était de mieux protéger certains habitats marins et espèces remarquables (banques de maerls, cétacés, herbiers de zostères, etc..) ainsi que des fonctionnalités écologiques stratégiques. Les estuaires sont en effet des lieux incontournables de conservation des ressources halieutiques marines, car



près de 80 % des espèces de poissons marines dépendent à un moment de leur vie de ces lieux (frayères, nurseries...).

UNE NOUVELLE MISSION POUR LE SYNDICAT MIXTE GRAND SITE CAP FRÉHEL – CAP D'ERQUY

Ce n'est qu'à la fin 2013, lors d'un comité de pilotage présidé par le Préfet, que le

Syndicat Mixte Grand Site Cap d'Erquy Cap Fréhel a vu sa mission d'animation du dispositif Natura 2000 modifiée. Le Syndicat mixte s'est vu confier l'animation du dispositif sur l'intégralité de la partie terrestre, de la pointe de Corbière (St Cast-Le Guildo) jusqu'au Cap d'Erquy.

L'Agence des Aires Marines Protégées se chargera, elle, probablement à moyen

terme, de la partie marine. Une cartographie de la zone concernée est disponible sur: <http://inpn.mnhn.fr/site/natura2000/FR5300011>

MAIS QU'EST-CE QUE LE DISPOSITIF NATURA 2000 ?

Le dispositif Natura 2000 est un réseau de sites naturels protégés en Europe. Il découle de deux directives européennes:



Environnement

Philippe QUERE
Animateur Natura 2000

Grand site Cap d'Erquy Cap Fréhel - 16 rue Notre Dame - 22240 Pléuvenon
Tél : 02 96 41 50 83 - sdc.natura2000@wanadoo.fr

Afin de contribuer au respect de l'environnement, merci de n'imprimer ce mail qu'en cas de nécessité.

leur mise en œuvre.

De même, l'animateur est aussi là localement pour tâcher de mieux appréhender la connaissance du site, le contexte local

la directive « habitat » qui a conduit notre territoire à être classé Zone Spéciale de Conservation pour la présence de milieux et d'espèces très intéressants, et la directive « oiseaux » qui s'est superposée en Zone de Protection Spéciale au regard des espèces remarquables d'oiseaux présentes.

Si sur le fond, une espèce/ un habitat protégé l'est partout sur le territoire national, en secteur Natura 2000, l'État s'est engagé auprès de l'Europe à garantir la pérennité des habitats et des espèces remarquables identifiés. Ainsi le classement Natura 2000 de notre territoire permet de développer sur le principe du volontariat des actions de gestion et préservation de ces milieux extraordinaires en partenariat avec les propriétaires, avec un soutien financier important de l'État et de l'Europe.

Mais c'est aussi un dispositif visant à concilier activité économique et protection de l'environnement. Si ce

patrimoine a subsisté au travers du temps c'est aussi bien souvent parce que l'usage fait du territoire leur convient aussi.

L'ANIMATION NATURA 2000 !

La richesse en milieux naturels et espèces protégés à l'échelon Européen présente sur notre territoire a engendré la désignation de zones de protection, constitutives du réseau NATURA 2000 (Z.P.S.: Zone de Protection Spéciale pour ses oiseaux remarquables et ZSC: Zone Spéciale de Conservation pour ses habitats remarquables tels que landes, dunes, habitats de falaises,...). Lorsqu'une zone recèle un très riche patrimoine naturel protégé à l'échelon Européen, elle est alors considérée comme un Site d'Intérêt Communautaire (SIC), que la France et l'Europe se sont engagées à soutenir, notamment au travers de subventions aux collectivités et particuliers pour le maintien de cette richesse biologique remarquable.

Le site présente une

multitude de sites/d'espèces d'intérêt communautaire. Le Syndicat mixte, désigné « Opérateur NATURA 2000 » par l'État, avec Philippe QUERE, animateur Natura 2000 référent, aide les collectivités ou les individus dans la création de projets contribuant à la préservation des sites, dans l'obtention d'aides financières et dans

et répondre autant que possible à toutes questions se référant au site.

Pour toutes questions complémentaires:

Philippe QUERE, Syndicat mixte Grand Site Cap d'Erquy-Cap Fréhel
Coordonnées: sdc.natura2000@wanadoo.fr, Tél. : 0296415083.

70^e ANNIVERSAIRE DU DÉBARQUEMENT ET DE LA LIBÉRATION DE SAINT-CAST LE GUILD O

6 juin 1944 - Débarquement de Normandie - Jour J - D-Day

Partout en France, des manifestations sont organisées au fil des mois. Pour notre commune, une exposition se tiendra à la salle Pierres Sonnantes les 2 et 3 août prochains



à suivre...



LES TRAVAUX SUR SAINT-CAST LE GUILDO

Les SERVICES TECHNIQUES de la commune à votre service

Un point sur les travaux au centre Equestre, à la Plage de la Mare, à la Plage des Quatre Vaulx, et à la Salle d'Armor

PLAGE DE LA MARE

De nombreux camping-cars stationnent sur le poste relevage des eaux usées. Nous allons réaliser une pelouse avec protection pour éviter tout stationnement (de nuit principalement).



VF plage de la Mare : la surface autour du poste de relevage des eaux usées sera engazonnée et protégée afin de limiter le stationnement

CENTRE EQUESTRE :

Réalisation future d'une carrière d'entraînement par le service voirie des services techniques sur les conseils avisés de Cathy MOREL, Responsable du Centre Equestre. Cet espace remplacerait la carrière proche de l'accrobranche et serait opérationnelle pour le concours hippique qui se tiendra début août 2014.

PLAGE DES QUATRE VAULX

Le busage du fossé situé en bordure de Centre des 4 Vaulx et devant le camping sera

effectué prochainement. Ceci dans le but de favoriser le stationnement.

SALLE D'ARMOR

Le planning d'avancement des travaux se poursuit normalement : les carrelages de la cuisine et du hall sont

terminés, les peintures sont commencées dans la salle principale ; les plafonds suspendus sont en cours et la couverture de la rotonde s'achève.

René LORRE

Adjoint au Maire

en charge des travaux



Carrière d'entraînement du centre Équestre

NOUVEAU À ST CAST LE GUILDO

U EXPRESS

**NOUVEAU RAYON BOUCHERIE TRADITIONNELLE
CHARCUTERIE TRADITIONNELLE
ET POISSONNERIE TRADITIONNELLE**

Une équipe de professionnels à votre service, vous accueille tous les jours de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 19h00, ainsi que le dimanche matin et les jours fériés de 9h00 à 12h30



INFOS PRATIQUES

PLAN CANICULE

La canicule peut mettre notre santé en danger.

La santé peut être en danger quand ces 3 conditions sont réunies :

- il fait très chaud,
 - la nuit, la température ne descend pas ou très peu,
 - cela dure depuis plusieurs jours,
- Selon l'âge de la personne les sensations et les actions ne se présentent pas de la même façon.

Si vous êtes une personne âgée, isolée ou handicapée, pensez à vous inscrire sur le registre de votre mairie ou à contacter votre Centre Communal d'Action Sociale (CCAS). Vous bénéficierez ainsi d'une aide en cas de canicule.

En savoir plus : www.inpes.sante.fr

RESPECTONS notre voisinage

Afin de respecter la tranquillité et maintenir de bonnes relations avec son voisinage, respectons les horaires pour les travaux bruyants (tonte, débroussaillage, travaux de bricolage)

- les jours ouvrables : 8h30 – 12h00 et 13h30 – 19h30
- les samedis : 9h00 – 12h00 et 15h00 – 19h00
- les dimanches et jours fériés : 10h00 – 12h00

RAPPEL : implantation des DÉFIBRILLATEURS sur la commune

En extérieur :

- Office du Tourisme : Place Charles de Gaulle
- Mairie annexe du Guildo
rue Joseph Rouxel (bourg)

En intérieur :

- Au golf de Pen Guen : Route du Golf (Pen Guen)
- À la Piscine Municipale : rue de la Bataille
- Au Bureau de la SNSM au port de Saint-Cast : Résidence de la Capitainerie



Une LIAISON PIÉTONNE PROPRE...

Pour que les promeneurs soient en toute sécurité sur la liaison piétonne, il est important de respecter les informations et préconisations mentionnées sur les panneaux à l'entrée de celle-ci.

De plus, les personnes accompagnées de leur chien, doivent faire preuve de civisme et faire le nécessaire pour laisser leur passage intact.

Ceci est valable également pour les autres rues de la commune.



DESHERBAGE CITOYEN



La commune tend vers un respect de l'environnement et opte vers un désherbage manuel sur les rues et trottoirs de notre cité.

Vous pouvez également enlever les mauvaises herbes devant votre propriété de façon manuelle, sans produits chimiques...

REUNION PUBLIQUE UDAF

La loi du 5/03/2007 réformant la protection des majeurs vulnérables réaffirme pour sa mise en œuvre, le principe de priorité familiale élargi à l'entourage proche.

Elle pose notamment le principe d'aide concrétisée par une information et un soutien technique en direction des tuteurs familiaux.

Une réunion d'information est organisée le JEUDI 19 JUIN de 16H00 à 18H00 AU Centre Social 5 bis rue Gambetta 22100 DINAN

Jacqueline BLANCHET
Adjointe en charge des affaires sociales.



ACTUALITÉ DES ASSOCIATIONS



CERCLE DES EMBRUNS DE SAINT-CAST LE GUILD

Bienvenue dans l'univers du Cercle des Embruns !
Cette association a été créée il y a 12 ans afin de promouvoir la culture bretonne par la danse, la musique, le chant, les costumes etc...
Sous la conduite de deux professeurs de danse et de deux professeurs de musique, nous sommes

25 danseurs et 9 musiciens qui mettons au point des montages scéniques et des enchaînements gavottes dans le but de proposer des prestations de qualité, en costumes traditionnels (réplique de ceux portés des bords de Rance jusqu'au Penthievre dans les années 1758 à 1840) et en costumes modernes, pour les fêtes locales, animations ponctuelles, mariages ...
À partir du mois de mai, nous répétons les danses traditionnelles (gavottes, landudal, bals, laridés, polkas, ronds, avant-deux...) débutants et confirmés peuvent nous rejoindre lors de nos entraînements tous

les mercredis à la salle des Pierres Sonnantes du Guildo de 20h00 à 22h00.

N'hésitez pas à venir découvrir le cercle et sa convivialité (repas, sorties, échanges culturels avec d'autres régions et d'autres pays), et pourquoi pas intégrer l'équipe en cours d'année.

Contact :

Président : J-Claude Vallée
au 02 96 41 88 40
ou 06 68 99 17 28

Secrétaire : Alain Lichtleuchter
au 02 96 39 32 81
ou au 06 85 07 05 85

Mails :
alain.lichtleuchter@wanadoo.fr
eveblanche@wanadoo.fr

CLUB DES PIERRES SONNANTES

L'Atelier libre de peinture du Club des Pierres Sonnantes :

Pour sa deuxième année consécutive l'atelier de peinture expose les 7, 8 et 9 juin prochains. Au sein de cet accrochage vous pourrez mesurer l'évolution en peinture acrylique de « jeunes » peintres Mesdames : Soizic BEUCHER, Annick BOUVIER, Marie-Claude GIRAULT, Evelyne LEDE, Agnès SCALET.
Environ 60 tableaux d'inspiration diverse seront présentés. Peindre ensemble dans la bonne humeur reste la philosophie de l'atelier

L'atelier : C'est un lieu pour apprendre, créer et découvrir la peinture. Les débutants sont les bienvenus et peuvent venir tous les lundis de 14h à 18h – Salle des Pierres Sonnantes à Notre Dame du Guildo.

L'assistance est gratuite, il faut uniquement payer l'adhésion de 13 euros au club.

Contact : Monique NEPVEU au 02.96.41.88.85
ou au 06.61.89.63.05

Journée libre Île de Bréhat le mercredi 11 juin 2014

Renseignements M^{me} Bonenfant 02 96 41 27 94
Prix : 40 euros (comprend : car + traversée maritime et tour de l'île commenté)



Grillades au port du Guildo Mercredi 25 juin (13 euros)

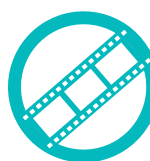
Inscriptions avant le 23 juin
M^{me} Hamoniaux au
02 96 41 20 35 ou M^{me} Bonenfant au 02 96 41 27 94



**La date limite
d'envoi des articles
pour le journal
municipal DOUBLE
de L'ÉTÉ 2014 est
LE MARDI
10 JUIN 2014**

à l'adresse suivante :

communication@saintcastleguildo.fr



CULTURE

LES ECHOS DU CINEMA L'EDEN

Voilà bientôt un an (14 juin 2013) qu'Alain Tricetti a repris la gestion du cinéma EDEN et c'est pour lui l'occasion de dresser le bilan.

BILAN

« C'est avec beaucoup de joie que je me suis attelé à la tâche et les très nombreux témoignages de satisfaction qui me sont adressés représentent la meilleure des récompenses ».

La moyenne des entrées par séance est en hausse avec 34,7 contre 23 à 28 les années précédentes 2010 à 2013, cela notamment grâce aux opéras/ballets et théâtre

BALLETS ET OPÉRAS

La saison 2013-2014 des retransmissions d'opéras et ballets en direct depuis Londres se termine avec le 24 juin à 19h45 « MANON LESCAUT » l'opéra de

Giacomo Puccini. Billets et réservation des places au cinéma et à l'office de tourisme.

Un rapide sondage effectué auprès des clients du cinéma confirme l'engouement du public pour ces retransmissions, qui reprendront le 16 octobre



pour la saison 2014-2015. S'y ajouteront des pièces de théâtre à l'écran, lorsque l'occasion se

présentera, ainsi que des spectacles divers.

THÉÂTRE À L'ÉCRAN

Un véritable succès également pour ces séances de filmées dans des théâtres parisiens. La dernière séance du 9 mai « LES BELLES-SŒURS » a réellement enthousiasmé les 75 amateurs de théâtre de boulevard.



FÊTE DU CINÉMA DU 29 JUIN AU 2 JUILLET

La traditionnelle Fête du Cinéma va se dérouler du dimanche 29 juin au mercredi 2 juillet inclus, soit 4 jours avec un tarif unique pour tous de 3,50 € (hors 3D et séances spéciales)

SÉANCES D'ÉTÉ AUX MOIS DE JUILLET ET D'AOÛT

Pendant tout l'été, le cinéma va prendre le rythme de deux séances minimum tous les jours à 18h00 et 21h00. À voir ou à revoir, la rediffusion de certains films du premier semestre sera programmée.

Alain TRICETTI

La Fédération Nationale des Cinémas Français et BNP Paribas présentent

30^{ème} édition

LA FÊTE DU CINÉMA

du dimanche 29 juin 2014

au mercredi 2 juillet 2014

3,50 € la séance

FÉDÉRATION CINÉMAS

BNP PARIBAS La banque d'un monde qui change

Virginie RADIO

Wat

FÊTE DE L'HUÎTRE

14ème édition

SAMEDI 28 JUIN 2014

PORT DU GUILD

ST-CAST-LE GUILD

Danse Country puis Fest Noz dès 21h,
Démonstration de véhicules
conchylicoles, SNSM, concours d'écaillers,
dégustation d'huîtres et de moules-frites,
galettes saucisses, crêpes.

Dès 18H00

- Balades à poney
- Structure gonflable
- Maquillage
- Ludothèque de Plein Air assurée par "Diduell"

FEU D'ARTIFICE

Entrée : 2€ et Gratuit pour les - de 12 ans
Organisé par l'APEL du Guildo

Saint-Cast le Guildo la Cité d'Emeraude

Le dimanche 8 juin Saint-Cast-le-Guildo

PLAGE EN FÊTE

De 14h00 à 18h00

Activités ludiques et sportives pour toute la famille !
BOULEVARD DE LA MER ET GRANDE PLAGE (FACE SALLE D'ARMOR)

Gratuit !

Jeux gonflables - Maquillage
trampolines - balades à poney
Golf - Mini-tennis - Jeux en bois
arts du cirque - Beach Golf
Musique bretonne avec le Bagad
Salicornes de Saint-Cast-le Guildo...

Restauration sur place.

Organisé par l'Office de Tourisme de Saint-Cast-le Guildo
Renseignements : 02 96 41 81 52

Dimanche 8 juin au Square Pellion

à SAINT-CAST-LE-GUILD

10h à 18h

PUCES DES COUTURIERES

Organisées par les « Petits Points Costins »
Et le Comité des fêtes

Dentelles,
fil, laines,
accessoires
tissus, revues...

VENDREDI 20 JUIN 2014

FÊTE DE LA MUSIQUE

Notre Dame du Guildo -devant l'église

A L'INITIATIVE DE L'ASSOCIATION
CŒUR DE PIERRE CŒUR DE VIE

A partir de 18 h

Crêpes
Galettes saucisse
Cidre & jus de fruit

Scène ouverte

Avec la participation :
Des enfants de l'école Notre Dame du Guildo - R'mue ménage - Le Bagad
« Salicornes »-FAVREL et son groupe- le Cercle des Embruns- Les « cap
horniers de la Rance » (sous réserve) et d'autres surprisesSi vous chantez,
jouez d'un instrument, ...venez nous rejoindre

Renseignements
PUCES DES
COUTURIÈRES :
(Sous chapiteau)
02 96 41 78 64

SAMEDI 21 JUIN

KERMESSE ECOLE

« Les Terre-Neuv@s »

STADE DES MIELLES SAINT CAST LE GUILD

Animations :
structures gonflables, balades à poney, pêche à la ligne, tombola avec de nombreux lots à gagner ...

Restauration :
galettes saucisses, gâteaux, crêpes, confiseries...

VENEZ PASSER UN APRES MIDI CONVIVIAL EN FAMILLE
Organisation : Amicale Laïque - Echos d'Ecole